

ASSEMBLÉE NATIONALE

PROJET DE LOI DE FINANCES POUR 2026 - (N° 1906)

AMENDEMENT

N ° II-CF1140

présenté par

M. Boulogne, M. Allisio, M. Casterman, M. Dessigny, Mme Diaz, M. Dufosset, M. Fouquart,
Mme Galzy, M. Golliot, M. Lottiaux, Mme Marais-Beuil, M. Mauvieux, M. Renault, Mme Roy,
M. Salmon et M. Jean-Philippe Tanguy

ARTICLE 49

ETAT B

Mission « Direction de l'action du Gouvernement »

<p>Cet amendement a été déclaré irrecevable au titre de la loi organique relative aux lois de finances.</p>
